

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSES VALLEES ANGEVINES
ET DE LA ROMME**

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2025**

PROCES VERBAL

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
1	Introduction	
1.1	Validation du compte-rendu du 27 novembre 2024	5
2	Dossiers en exergue	
2.1	Point information sur le projet de Champigné	6
2.2	Compte de gestion 2024	6
2.3	Compte administratif 2024	7
2.4	Budget supplémentaire 2025	9
2.5	Remboursement à deux agents d'une avance de frais dans le cadre de la commémoration du 1 ^{er} février 2025	11
3	Fonctionnement du syndicat et représentations	
3.1	Rapport d'activité 2024	12
3.2	Validation des remises d'ouvrages dans le cadre des travaux GEMA 2024	13
4	Ressources Humaines	
5	Finances	
6	Prévention des Inondations	
6.1	Avancées des projets PI	14
7	Gestion des Milieux Aquatiques	
7.1	Avancées des travaux GEMA	15
8	Liste des actes signés	18
9	Questions diverses	18

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

***Séance du vendredi 04 avril 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 14h30 – Fin de séance à 16h20***

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. PHILIPPEAU Christian ;
MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ; M. Philippe BIROT ;

M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND ; M. François BOET ;

MME Catherine CHEREAU ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Patrick FERRON.

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jacques BLONDET ; MME LECOURT Sylvie ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; M. Jérôme ALLAIN ; M. BRU Jean-Pierre ;
M. MEIGNAN Antoine ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Henri BOUGUE ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ; M. BENETTA Nicolas ; M. GENEVOIS Jacques ; M. Matthieu HERGUAIS.

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; MME Léa PARELLE ; M. Vincent JAUFFRIT ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Céline PERSICO ; MME Eloise BOMMERT ; MME Marie-Jo HAMARD.

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-François RAIMBAULT



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 07 avril
2025**

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

INTRODUCTION

M. PAVILLON accueille les participants à ce nouveau comité syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum est atteint.

APPEL NOMINAL

M. PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme M. RAIMBAULT.

Point 1.1

VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. PAVILLON présente le compte rendu de la séance 27 novembre 2024. Il demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est émise.

M. PAVILLON procède au vote.

Le Comité valide le précédent compte-rendu à l'unanimité.

M. PAVILLON procède à la présentation de l'ordre du jour et des décisions du Bureau Syndical du 06 mars 2025 :

- Retour sur le bilan dressé par trois partenaires dans le cadre de convention triennale ;
- Points techniques

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Point 2.1 : Information sur le projet de Champigné

Présentation : M. PAVILLON, le Président

M. JAUFFRIT présente un point en ce qui concerne l'avancée du projet et les financements associés au projet de la restauration des fonctionnalités du ruisseau du Piron.

M. JAUFFRIT explique qu'après quatre ans d'études, le SMBVAR a proposé un projet d'aménagement ambitieux pour réduire la vulnérabilité aux inondations du centre-bourg de Champigné. Dans un contexte de restriction budgétaire, le SMBVAR travaille avec la Région Pays de la Loire sur un projet Live Revers'eau. L'objectif est de récupérer les 30% de financement nécessaires pour le projet de Champigné. Ce qui représente 7 millions de subvention européenne, gérée par la Région Pays de la Loire qui fait l'interface (appel à projets, coordination). M. JAUFFRIT précise que cela apporte une certaine complexité et un délai supplémentaire pour la réception de la subvention européenne.

M. DRIANCOURT confirme les propos de M. JAUFFRIT. Ce projet de Champigné reflète la pertinence et la diversité des compétences du SMBVAR. L'accompagnement très technique du SMBVAR est grandement apprécié par la commune de Champigné. M. PAVILLON complète en disant que la Région accompagne le SMBVAR malgré les contraintes financières actuelles qu'elle rencontre.

Compte de gestion 2024

Délibération N°2.2

Référence : DEL 2025 01

Point en exergue – Compte de gestion 2024

Rapporteur : Le Président, M. PAVILLON

EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actifs, l'état du passif, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations, le Comité Syndical :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERE

Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024 de Madame le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable d'Angers ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le Compte de Gestion 2024.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 01 - Le conseil adopte à l'unanimité.

M. BOET demande à Jean-Paul PAVILLON, Président, de sortir de la salle (14h45).

Compte administratif 2024 **Délibération N°2.3**

Référence : DEL 2025 02
Point en exergue – Compte administratif 2024

Rapporteur : M. BOET, 1^{er} vice-président

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (le Syndicat) a été créé en avril 2018. Il assure la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour le compte de ses quatre membres : Angers Loire Métropole, Vallées du Haut Anjou, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

Le périmètre du Syndicat s'étend sur cinq grandes entités hydrographiques (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km². Le Syndicat a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le Syndicat anime aussi un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines. Fin 2024, il admet un effectif de 7 employés (6,5 ETP).

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

En 2024, des chantiers de restauration des milieux aquatiques ont été menés par le Syndicat et des études réalisées pour préparer les futurs travaux. Ces travaux et études sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire, le Syndicat finançant le reste à charge.

Concernant la prévention des inondations, des projets portés dans le cadre du PAPI des Basses Vallées Angevines ont été réalisés et subventionnés par le FPRNM et le FEDER.

En 2024, le SMBVAR a remporté un trophée :

- « Life Artisan » : le SMBVAR a été lauréat le 10 juin 2024 des trophées de l'adaptation au réchauffement climatique dans la catégorie « Adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux » pour la renaturation du ruisseau de Marcé.

Le résultat 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement qui est dû à un décalage de travaux et de rendu d'études en 2025, ce qui a entraîné des décalages de paiement en 2024.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2024 font apparaître :

- un excédent de 189 464,56 € en section de fonctionnement ;
- un excédent de 4 208,30 € en section d'investissement.

DELIBERE

A – Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2024 après examen ;

B – Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs, et arrête le résultat de clôture l'exercice 2024 à 193 672,86 € se décomposant comme suit :

	Résultats de clôture de l'exercice 2023	Part affecté à l'investissement 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de Clôture de l'exercice 2024
Investissement	3 088,00		18 272,00	17 151,70	1 120,30	4 208,30
Fonctionnement	111 838,86	17 500,00	1 348 766,25	1 253 640,55	95 125,70	189 464,56
Total	97 426,86	17 500,00	1 367 038,25	1 270 792,25	96 246,00	193 672,86

C – Constate que le solde des restes à réaliser ainsi que la couverture des besoins de financement de la section d'investissement sont néants, et que le résultat global de 2025 et celui de la section d'investissement sont positifs, et,

1) Reporte l'ensemble du résultat de fonctionnement au budget supplémentaire 2025 ; soit 189 464,56 € en report de fonctionnement au compte 002 « résultats de fonctionnement reporté »

2) Reporte l'ensemble du résultat d'investissement au budget supplémentaire 2025, soit 4 208,30 € en report de recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

D - Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

M. BOET propose donc à l'assemblée d'approuver le Compte administratif 2024.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 02 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Retour de Jean-Paul Pavillon à 14h52.

M. PAVILLON dit que c'est grâce à une « gestion saine et rigoureuse » de la structure que les résultats suivent.

Budget supplémentaire 2025

Délibération N°2.4

Référence : DEL 2025 03

Point en exergue – Budget supplémentaire 2025

Rapporteur : M. PAVILLON, Président

EXPOSE

Un Budget Supplémentaire est nécessaire pour prendre en compte la reprise des résultats 2024 en section de fonctionnement et d'investissement après le vote du Compte administratif, ainsi que l'inscription au budget 2025 de nouvelles dépenses et recettes.

En 2025 des dépenses supplémentaires sont à inscrire au budget, dont notamment :

- La prise en compte d'une évolution du coût de la prestation ménage : + 500 €
- Un budget supplémentaire pour la consommation de carburant : + 1000 €
- L'augmentation du budget alloué aux véhicules en leasing pour prendre en compte la mensualité de décembre : + 1000 € ;
- L'augmentation du budget formation afin de pouvoir répondre aux sollicitations des agents : + 5000 € ;
- En 2025, des reports 2024 et des annulations de travaux sont prévus ce qui permet la prise en compte de l'augmentation prévisible du coût de certaines prestations (travaux de Champigné, étude diagnostic sur deux bassins versants (Pont Rame & Brionneau)), + 181 614,56 €.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 6288 « Frais divers » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 350 €.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 6184 « Divers – Versement à des organismes de formation » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 5 K€.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 6283 « Frais de nettoyage des locaux » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 500 €.

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 60622 Achats non stockés - Carburants » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 1 K€.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 61351 « Locations mobilières – Matériel roulant » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 1 K€.

Ainsi au titre de l'année 2025, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 615232 « Entretien et réparations sur bien immobiliers - Réseaux » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 181 614,56 €.

Ainsi, en section de fonctionnement, pour équilibrer ces dépenses supplémentaires, des recettes supplémentaires sont prévues :

- Le résultat de 2024 à reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 est de 189 464,56 € ;

Ainsi, en section d'investissement :

- Le résultat de 2024 à reporter en recettes d'investissement au compte 001 est de 4 208,30 € ;
- Pour équilibrer ces recettes supplémentaires, des dépenses supplémentaires :
 - Sont inscrites sur la ligne 2088 « Autres immobilisations incorporelles » (Chapitre 20 – Autres immobilisations incorporelles) pour 4 208,30 € ;

Vu le vote du Compte de Gestion en date du 04 avril 2025,

Vu le vote du Compte administratif en date du 04 avril 2025,

DELIBERE

Approuve le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2025.

	Chapitre	Imputation	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	011	D 615232	181 614,56		
	011	D 61351	1 000,00		
	011	D 60622	1 000,00		
	011	D 6283	500,00		
	011	D 6184	5 000,00		
	011	D 6288	350,00		
	Chapitre 011		189 464,56		
	002	R 002		189 464,56	
Total section de fonctionnement			189 464,56	189 464,56	0,00
Section d'investissements	20	D 2088	4 208,30		
	Chapitre 20		4 208,30		
	001	R 001		4 208,30	
Total section d'investissement			4 208,30	4 208,30	0,00

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le budget supplémentaire 2025.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 03 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Pas de remarque sur le budget supplémentaire.

Remboursement à deux agents d'une avance de frais dans le cadre de la commémoration du 1^{er} février 2025

Délibération N°2.5

Référence : DEL 2025 04

Point en exergue – Remboursement à deux agents d'une avance de frais dans le cadre de la commémoration du 1^{er} février 2025

Rapporteur : M. PAVILLON, Président

EXPOSE

Dans le cadre de l'organisation de la journée de clôture du mois de la commémoration des 30 ans de la crue de 1995, qui s'est déroulée le 1^{er} février 2025, il a été acté, par convention, que le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme procéderait à l'achat de fournitures pour la réalisation d'un stand organisé et tenu par des élèves de l'ESTHUA.

Des changements dans les commerces partenaires du Syndicat (changement et mise à jour de logiciel) n'ont pas permis au Syndicat de procéder à l'achat de ces fournitures par la pratique de vente à terme. Le Syndicat ne disposant de carte achat, des achats sur internet étaient impossibles par ce dernier.

Ainsi, en accord avec la Direction du Syndicat, après validation du Président du Syndicat et du Service de Gestion Comptable d'Angers au vue de l'urgence de la situation, il a été procédé à l'achat des fournitures directement par les agents du Syndicat et au remboursement d'une élève étudiante qui a procédé directement à certains achats. Le montant avancé par les agents est d'un total de 387,74 € et se décompose de la manière suivante :

- 112,66 € chez Carrefour (paiement en magasin) ;
- 207,57 € chez Leroy merlin (paiement en magasin) ;
- 30,80 € chez Weldom (remboursement sur production de la facture) ;
- 15,41 € et 21,30 € chez Amazon (remboursement sur production des factures).

Le Président demande donc au Comité Syndical, après avoir pris connaissance des circonstances des achats, l'autorisation pour procéder au remboursement des agents du Syndicat.

Vu la convention avec l'ESTHUA (Université d'Angers) du 22 février 2024 ;

Vu les factures mentionnées dans l'annexe 1 attestant des frais avancés ;

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

DELIBERE

Autorise le Syndicat à procéder au remboursement des frais avancés par :

- la chargée administrative du Syndicat, Anne-Laure RIOBE, le 24 janvier 2025 ;
- la chargée de prévention des inondations, Elodie GUTIERREZ, le 24 janvier 2025 ;

Indique que le montant total des frais remboursé est de 387,74 € et se décompose de la manière suivante :

- 320,23 € pour remboursement à Anne-Laure RIOBE ;
- 67,51 € pour remboursement à Elodie GUTIERREZ.

Précise que l'imputation comptable est la suivante : 6288 – Frais divers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2025.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le remboursement à deux agents d'une avance de frais dans le cadre de la commémoration du 1^{er} février 2025.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 04 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Rapport d'activité 2024

Délibération N°3.1

Référence : DEL 2025 05

Fonctionnement du Syndicat et représentations – Rapport d'activité 2024

Rapporteur : M. PAVILLON, Président

EXPOSE

Le règlement intérieur du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme prévoit l'envoi aux membres d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du dernier compte administratif. Ce rapport d'activités est l'occasion de s'arrêter sur les accomplissements du Syndicat et d'apporter ces informations de manière pédagogique à nos membres.

L'activité de l'année 2024, est présentée sous forme d'un rapport divisé en trois parties :

- la Vie du Syndicat
- la Gestion des Milieux Aquatiques

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

- la Prévention des Inondations.

Un ensemble d'indicateurs est présenté en dernière page.

Ce rapport a été transmis en amont de la réunion et est proposé à la discussion et à la validation.

DELIBERE

Approuve le rapport d'activités 2024 annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le rapport d'activité 2024.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 05 - Le conseil adopte à l'unanimité.

M. PAVILLON précise que le rapport d'activité a été envoyé à toutes les communes, et qu'elles peuvent le présenter lors de commissions. De même pour les intercommunalités.

Validation des remises d'ouvrages dans le cadre des travaux GEMA 2024 Délibération N°3.2

Référence : **DEL 2025 06**

Fonctionnement du syndicat et représentations – Validation des remises d'ouvrages dans le cadre des travaux GEMA 2024

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme porte des actions de renaturation des cours d'eau qui se réalisent sur des terrains privés. Le Syndicat, en amont des travaux, signe une convention relative aux travaux et de remise d'ouvrage aux propriétaires riverains avec les propriétaires concernés par les travaux.

Au terme des travaux de renaturation, une procédure de remise d'ouvrage est réalisée permettant d'acter le transfert de propriété de l'ouvrage concerné et ainsi d'acter le transfert de la responsabilité associée.

En 2024, au terme des travaux réalisés 3 ouvrages ont fait l'objet d'une remise :

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

- Passerelle sur la Romme sur la parcelle F2017 à Champtocé-sur-Loire au propriétaire suivant : la commune de Champtocé-sur Loire ;
- Deux ouvrages de répartition (buses) sur la Romme entre les parcelles F1861 – F2016 et F1855 – F1853 à Champtocé-sur-Loire au propriétaire suivant : la commune de Champtocé-sur Loire ;

Considérant la convention de travaux et de remise d'ouvrage aux propriétaires riverains adoptée en Bureau Syndical le 08 décembre 2022 ;

Considérant l'intérêt qu'a le Syndicat à encadrer la remise des ouvrages réalisés ;

DELIBERE

Acte la remise des ouvrages et le transfert de propriété associé pour les ouvrages :

- Passerelle sur la Romme sur la parcelle F2017 à Champtocé-sur-Loire au propriétaire suivant : la commune de Champtocé-sur Loire ;
- Deux ouvrages de répartition (buses) sur la Romme entre les parcelles F1861 – F2016 et F1855 – F1853 à Champtocé-sur-Loire au propriétaire suivant : la commune de Champtocé-sur Loire ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver les remises d'ouvrages dans le cadre des travaux GEMA 2024.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 06 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Point 6.1 : Avancées des projets préventions des inondations

Présentation : M. PAVILLON, le Président

Mme GUTIERREZ revient sur le COPIL du PAPI des BVA, le bilan est positif.

Commémoration 1995 : gros investissement et une belle réussite. Retour sur les différentes actions :

- Grez-Neuville : une soirée-débat associée aux vœux du maire qui a attiré une centaine de personnes, et des crues de la Mayenne qui ont marqué la sortie avec les scolaires,
- Rives-du-Loir-en-Anjou : animation avec des jeunes du centre de loisirs, une vidéo témoignage sur les crues de 1995 sur la commune mise en ligne sur le site de la commune,
- Ecoflant : réponse du SMBVAR à une sollicitation de la commune pour animer un événement de sensibilisation avec les enfants ambassadeurs de l'environnement, inauguration du totem de crues qui rappelle aux riverains sceptiques les niveaux d'eau historiques,

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

- Cheffes : implication de Jacques BLONDET, circuit de repères de crues et de panneaux de sensibilisation proposé au grand public, plus de soixante-dix personnes à la soirée-débat où les modélisations des inondations réalisées par le SIEMML ont été présentées
 - Briollay : intérêt fort des habitants pour leur commune, plus de 160 personnes à la soirée-débat
- Temps fort du 1^{er} février :
- Sorties bateaux complètes (plus de 150 demandes non satisfaites du fait des jauges limitées à 25 personnes)
 - Balades urbaines : Prise en compte des zones inondables dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme au sens large. Animation réalisée par Alter sur le secteur Saint-Serge à Angers.
 - Deux balades vélo faites par Marc Fleury, sur la commune d'Angers, à la découverte des repères de crues.
 - Centre des congrès : une pluralité de stands et de partenaires, comme une médiation culturelle animée par des étudiantes de l'ESTHUA, un stand sur la sauvegarde du patrimoine face aux risques tenu par l'Association Bouclier bleu (), ou encore une présentation par Angers Loire Métropole et ARTELIA d'un dispositif de batardeau.

Mme GUTIERREZ est ravie, grand succès, très bonne visibilité par la presse (beaucoup d'articles), interviews de Jean-Paul Pavillon, beaucoup de communication. Mme GUTIERREZ remercie les communes pour la diffusion des brochures.

Un visionnage de la vidéo sur l'évènement est proposé lors de la séance : Mme GUTIERREZ invite les communes à diffuser cette vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=7HYhr3ydyY&t=2s>) (page Youtube du SMBVAR)

M. CHALOPIN précise l'importance de ce type d'évènement car cela permet de se rappeler les crues, de sensibiliser les habitants

M. PAVILLON ajoute que l'EP Loire organise la commémoration des crues de la Loire de 1856 et 1866 en 2026.

Présentation du stage de Mme MONTEL : exercices de crise à Cantenay-Epinard et Durtal, et préparation des exercices de l'automne 2025 (Bouchemaine, Longuenée-en-Anjou, Corzé, ...)

Retour de M. CHALOPIN sur l'exercice réalisé sur la commune en janvier 2025, qui a trouvé que cela c'était bien passé.

Mme GUTIERREZ rappelle l'intérêt des exercices de crise : se préparer à faire face aux inondations, créer des réflexes, et transmettre aux équipes les connaissances des crues passées.

Point 7.1 : Avancées des avancées des travaux GEMA

Présentation : M. PAVILLON, le Président

Commission Romme :

Mme PARELLE présente les travaux :

Mme PARELLE explique qu'elle a terminé les travaux en octobre 2024.

Elle fait la présentation de deux projets qui vont être travaillés en 2025 sur le BV de la Romme :

- le ruisseau de la Croix des Frux : cours d'eau large, profond et encombré par la végétation. Concomitance entre ruissellement et relief plat : débordements sur routes communales et départementales. Initiation de la concertation en cours. Une dizaine de propriétaires : ce qui rend compliqué l'obtention d'un consensus. Un propriétaire a refusé de pouvoir prospecter sur son linéaire. Il a fallu réduire l'étude sur un linéaire où les propriétaires sont d'accord.

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

- Projet à Bécon-les-Granits : Ruisseau des Quatre Planches : cours d'eau rectifié au cours du temps. Le ruisseau passait par le lavoir communal. Quatre propriétaires privés et quelques parcelles communales. Considérant les contraintes, lancement d'une maîtrise d'œuvre. Consultation probable en mai.

Etude diagnostic sur le BV du Brionneau. Le SMBVAR mandate un BE qui va évaluer l'état morphologique des cours d'eau, puis proposer des principes de restauration. Cette base aidera à préparer le programme d'actions de 2027 (à inscrire dans le prochaine Accord de Territoire 2027-2032).

Présentation de Mme MONRIBOT et de son stage.

Mme PINOT demande la durée de son stage ? Il est indiqué que le stage dure 6 mois, jusqu'au 14 août 2025.

Commission Sarthe :

M. DEGRIECK/M. JAUFFRIT présentent les travaux sur les affluents de la Sarthe rive droite :

M. JAUFFRIT présente les travaux réalisés sur le ruisseau du Pont de la Vire, affluent du Piron. Le cours d'eau était profond et large. Le SMBVAR a travaillé sur un système de banquettes alternées. Difficultés : les locataires étaient contre le projet à l'origine. Après l'hiver pluvieux, les locataires des terrains ont exprimé une satisfaction suite aux travaux qui ont tenu malgré la pluviométrie ; satisfaction partagée par le propriétaire qui recommande le SMBVAR à ses voisins.

M. JAUFFRIT présente le projet sur le Piron à Champigné où le cours d'eau y est contraint. La commune se trouve à un carrefour hydrographique avec de nombreux nœuds et obstacles à l'écoulement. Le projet du SMBVAR est de renaturer le cours d'eau, ralentir les écoulements, supprimer des obstacles, trouver des zones d'expansion des crues. L'objectif est d'abaisser la lame d'eau en cas de crue.

Ce qui a été fait en mars 2025 : abaissement du seuil et effacement de la passe à poisson, puis vidange du plan d'eau et arasement du seuil et pêche de sauvegarde. Plan d'eau pluvial vidangé : pompage non efficace, puis autorisation de la DDT pour faire une tranchée pour vidanger le plan d'eau pluvial dans le plan d'eau. Réalisation d'une pêche de sauvegarde concomitamment. Le programme de travaux démarre cet été. Lancement de l'appel d'offres courant avril 2025.

M. DRIANCOURT ajoute que l'interface avec les habitants et les pêcheurs a été très bien réalisée par le SMBVAR. Plusieurs réunions avec les habitants, d'abord ceux touchés par les inondations, puis une restitution de la modélisation. Deux points hors techniques très bien maîtrisés par le SMBVAR. M. PAVILLON ajoute que c'est un bon exemple de solution fondée sur la nature.

M. DEGRIECK décrit les travaux sur le Plessis à Etriché. Réduction de dix fois la largeur (de 3m à 30cm). Le bois est parti vers une chaufferie (circuit court).

Commission Loir :

M. DEGRIECK présente les travaux et études :

Projet sur le ruisseau de Marcé : intervention sur deux plans d'eau : un plan d'eau communal et un plan d'eau qui était à vendre que va acheter le Département 49, mais la commune de Seiches-sur-le-Loir en sera propriétaire. Réduction de la taille de ce plan d'eau. Cela va nécessiter des échanges de parcelles.

M. DEGRIECK précise qu'une étude va être lancée en 2025 sur le bassin versant du Pont Rame. Marché lancé : deux lots (un par bassin versant). L'objectif est de mettre en évidence les propriétaires ayant de grands linéaires, discuter avec eux et avoir des accords de principe avant la rédaction du programme d'actions.

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

M. DEGRIECK explique qu'il a fait des recherches de financeurs privés, notamment sur le projet de l'ancien moulin de Suette parce qu'il n'y a pas de financement pour l'acquisition du bâti. Ce moulin est l'unique parcelle privée sur un ensemble de parcelles publics. Il fait donc un verrou sur un projet. Rencontre avec Vinci, la Caisse des dépôts, Axa Climate et d'autres. M. DEGRIECK se questionne sur comment faire ?

Et si le SMBVAR sera en capacité un jour d'acheter du foncier ?

M. PAVILLON ajoute que le foncier est achetable dans le cadre des PAPI pour les détruire. On n'est pas au stade d'acheter du foncier dans le cadre de la GEMA. Mme GUTIERREZ complète en disant que dans le cadre des PAPI il y a d'autres critères comme la sécurité des personnes, ou la fréquence des catastrophes majeures (cf. le cahier des charges PAPI 3)..

Commission Mayenne :

M JAUFFRIT présente les travaux et études :

M. JAUFFRIT indique qu'il n'y a pas eu de travaux en 2024 mais des études notamment sur la Baconne : projet de restauration dans le lit ou de reméandrage (questionnement en cours). Zone humide très intéressante. Dimensionnement par Aquascop en cours. Concertation en cours avec l'exploitant, le propriétaire et la carrière.

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

LISTE DES ACTES SIGNES

TYPE	PARTIES PRENANTES	DOSSIERS
RESSOURCES HUMAINES	Ensemble des agents du SMBVAR	Arrêté de télétravail
	Vincent JAUFFRIT	Arrêté de temps partiel de droit 80%
	Lenna MONTEL	Arrêté de télétravail
	Vincent JAUFFRIT	Avenant au contrat de travail
SUBVENTION	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Demande de subvention Assistance technique (CEN/LPO/FEDERATION DE PECHE) Animation 2025 Travaux sur le Piron à Champigné
		Demande de solde de subvention Animation 2024
	Région Pays de la Loire	Demande de subvention Assistance technique (CEN/LPO/FEDERATION DE PECHE) Animation 2025
		Demande de solde de subvention Animation 2024
	DDT 49 - FPRNM	Demande de subvention Animation 2025
		Demande de solde de subvention Animation 2024 Création d'une interface sur tablette

Aucune remarque n'est émise.

QUESTIONS DIVERSES

Mme PERSICO présente les remarques faites lors de la consultation du SDAGE. M. PAVILLON précise que c'est un document très technique mais on oublie que cela donne toute la politique de l'eau. M. PAVILLON dit que l'Agence de l'eau a plus de choses à financer mais avec moins d'argent. C'est un combat des élus, des agriculteurs, des associations environnementales pour avoir plus de moyens de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Le contexte actuel bouscule tout ça, mais il faut continuer à y travailler, et qu'il y ait plus de partage avec les autres agences.

M. DRIANCOURT « l'eau paye l'eau » on continue à financer les Agences. L'état prend sur cet argent ? M. PAVILLON dit oui, l'Etat ponctionne un peu. Cette phrase date de 1964 c'était pour le petit cycle. Or maintenant il y a aussi le grand cycle. Réflexion à venir sur le Plan Eau.

M. PAVILLON propose de remercier les élus en novembre 2025 (temps convivial à prévoir).

COMITÉ SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

La séance est levée à 16h20.

Le secrétaire de séance,

M. RAIMBAULT



Le Président,

M. Jean-Paul PAVILLON

